Sikhote-Aline (Fédération de Russie)

No 766rev

Identification

Bien proposé Ensemble naturel du Sikhote-Aline

central

Lieu Districts de Ternejski,

Krasnoarmejski, Dalnegorski et Pozharski, Région de Primorski

État partie Fédération de Russie

Date 27 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Parmi les monuments archéologiques, il y a des sites datant de la fin du paléolithique qui recèlent des matériaux analogues à ceux trouvés sur l'île de Hokkaido (Japon), rappelant ainsi que le bien occupe une situation géographique clef dans l'étude des relations entre l'Eurasie et les régions plus à l'est, y compris l'Amérique du Nord. Le bien comporte également des sites datant de l'âge du bronze et du Moyen Âge.

Les traditions, la langue et la culture matérielle du peuple udege d'hier et d'aujourd'hui sont préservées et respectées. Un vocabulaire particulier désigne les différents types de constructions : *kumirni* par exemple désigne à la fois les cabanes mortuaires et les maisons où les femmes donnent naissance. Les vêtements traditionnels sont réservés aux cérémonies, festivals et événements rituels.

Remarques

- i Le dossier de proposition d'inscription ne précise pas les critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription : les critères culturels les plus appropriés, si la proposition d'inscription était approuvée, seraient iii et v (et ces deux critères seulement selon le matériel actuel).
- ii Ce bien est proposé pour inscription en tant que *site mixte* au titre des critères naturels et culturels. L'UICN fournira une évaluation complémentaire des caractéristiques naturelles.
- iii En 1996, une proposition d'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial a été différée par le Bureau aux motifs que les limites du bien n'étaient pas justifiées, qu'une base juridique ne concernait que 14 % de la zone du bien et que le gouvernement régional souhaitait participer à une révision de la proposition d'inscription. La dernière de ces conditions a été remplie et la seconde l'a peut-être été, mais la proposition ne contient pas de déclaration spécifique à cet égard.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un site. Selon le paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, c'est aussi un *paysage culturel*.

Histoire et description

Histoire

Le peuplement de la zone remonte à la préhistoire. Au VIIe siècle de notre ère, l'arrivée de populations de Zabaikalie créa une nouvelle société parlant une langue Tungus, les Mukri, qui se développa sous la double influence turque et mongole. Au milieu du XIXe siècle, la région d'Ussuri fut intégrée à la Russie. A partir de ce moment-là, des influences « occidentales » atteignirent la culture locale dans une certaine mesure. Ainsi, malgré l'isolement, les matières des vêtements traditionnels furent remplacées par des tissus dès le XIXe siècle pour l'usage quotidien. Une population d'environ 1900 chinois s'installa, apportant avec elle la pratique d'un taôisme naïf qui se mêla au paganisme des Udeges. Il faut aussi rappeler l'arrivée de croyants russes, chrétiens ultraorthodoxes fuyant les persécutions, qui trouvèrent refuge dans les montagnes et les vallées reculées qui constituaient les territoires de chasse et de cueillette de la population indigène.

La collectivisation n'épargna pas la région de Sikhote-Aline centrale. À la fin des années 1930, la population vivant dans la zone proposée pour inscription fut regroupée en deux établissements seulement, dont l'un d'eux, Krasny Yar, est toujours l'établissement principal. En 1993, le territoire ethnique de Sikhote-Aline a été formé autour du concept de l'homme dans sa relation avec la taïga (forêt de conifères), qui relève du principe, admirablement exprimé dans le dossier de proposition, « de l'utilisation raisonnable et économe des ressources naturelles » si caractéristique des peuples indigènes de cette région dans les temps anciens comme aujourd'hui. La poursuite du mode de vie indigène est cependant en grand péril actuellement, à la fois à cause de la taille réduite de la population (environ 2000 personnes) et de l'influence extérieure.

Description

Le bien proposé pour inscription est situé sur la côte est de l'Asie, entre l'extrême nord-est de la Chine et la mer du Japon. Sa superficie totale est de 1 549 179 ha, répartie en cinq zones. Il est peuplé de 2000 habitants seulement, soit une densité faible, même par rapport à la densité moyenne de la population de la Sibérie. Il s'agit d'une région exceptionnelle, avec localement des régions essentiellement boisées, des forêts de pins coréens à feuille large des deux côtés de la vallée du Bikim au nord-ouest et, au sud dans la réserve naturelle de Sikhote-Aline et le long de la côte, des forêts de mélèzes et de chêne japonais. Globalement, l'environnement est remarquablement stable et non pollué.

Dans le dossier de proposition d'inscription il est fait référence à l'existence de sites datant de l'âge du bronze et du Moyen Âge, mais aucun renseignement n'est fourni sur leur nombre et leur importance.

Le territoire abrite les derniers représentants du peuple udege, 700 d'entre eux vivant dans un seul village, Krasny Yar, dans la vallée du Bikin, immédiatement à l'ouest d'une des zones proposées pour inscription. La chasse et la pêche sont la base de leur activité, de même que le ramassage des fougères et la cueillette des baies, des champignons et des graines. La survie des Udeges dépend de leur capacité à gérer les ressources en gibier et à préserver leur habitat en évitant d'entamer les forêts. Le cours moyen et supérieur du fleuve Iman est le territoire de 122 habitants appartenant au groupe Iman des Udeges. Il recèle un habitat particulier, d'une importance considérable et d'une très grande fragilité. Il abrite une grande variété d'espèces, du ginseng au tigre de l'Amour.

Gestion et protection

Statut juridique

La totalité de la zone proposée pour inscription est la propriété de la Fédération de Russie.

La zone proposée pour inscription consiste en quatre zones définies statutairement (numérotée ici comme sur la carte n°2, mais pas comme dans le dossier de proposition d'inscription):

- Réserve naturelle de la biosphère de l'État de Sikhote-Aline;
- 2 Réserve zoologique de Goralij ;
- 3 Réserve du paysage de Verkhnebikinski;
- 4 Territoire voué à l'utilisation traditionnelle par les peuples indigènes du district de Pozharski sur les deux rives du fleuve Bikin.

Gestion

La gestion est déléguée par la Fédération à plusieurs agences, notamment celle de la Réserve naturelle. Cette agence est financée actuellement par des fonds fédéraux et internationaux, aucun financement ne provient de la région. En 1999, les ressources internationales fournissaient plus du double du budget fédéral et 65% du total (72 237 USD). Sur les 154 employés, six d'entre eux travaillent pour le département de l'Écologie. Onze stations de recherche sur le terrain, implantées dans la réserve, effectuent le suivi. L'activité économique dans la réserve naturelle est nulle, et très limitée dans les zones voisines. Seul le braconnage cause quelques inquiétudes. L'incendie est la menace principale.

La figure n°1 du dossier de proposition d'inscription prétend montrer une zone tampon autour de la réserve naturelle de la biosphère de l'État de Sikhote-Aline, mais il semble, au moins à l'échelle de la carte, (non mentionnée), qu'elle correspond à la limite de la réserve naturelle. Aucune zone composant le bien proposé ne présente de zone tampon.

Malgré les différentes réglementations, les quatre zones cherchent globalement à protéger l'environnement, préserver l'habitat et maintenir la population indigène en place comme une société viable. Seule la zone 4 intéresse directement l'ICOMOS, et les renseignements donnés dans le dossier la concernant font état d'une inquiétude croissante au cours des années 1990, comme exprimée dans les documents statutaires, pour l'avenir de la petite communauté Udege.

En réponse aux demandes du Centre du Patrimoine mondial, un plan de gestion a été ajouté au dossier de proposition d'inscription (4 septembre 2000). Le document en question est intitulé *A Biodiversity Conservation Strategy for the Sikhote-Alin (2000)*; son premier objectif « en tant que document préparatoire à la gestion est de définir les conditions d'utilisation des terres, déterminer un ensemble d'objectifs sociaux, économiques et écologiques et les moyens potentiels d'y parvenir ». Ce n'est pas un plan de gestion comme on l'entend habituellement à l'ICOMOS. Il faudra donc attendre le rapport de la mission conjointe pour l'évaluer. Par ailleurs, ce document traite surtout les aspects naturels du bien proposé pour inscription.

La stratégie comporte néanmoins dans son chapitre 7 la présentation d'un système de territoires protégés et de territoires soumis à des restrictions spéciales pour l'utilisation des ressources, assortie de diverses propositions d'extension des zones protégées, de réduction des activités modernes telles que l'exploitation forestière. L'objectif de ces propositions est en partie d'assurer un cadre de vie approprié au mode de vie des indigènes. Une des principales propositions concernant les sources du Bikin, par exemple, est de supprimer l'exploitation commerciale des bois, proposition qui, si elle est appliquée, aurait des répercussions sur les habitants. La stratégie reconnaît officiellement la volonté de fusionner les limites des « Territoires ethniques » et ceux de la zone reconnue comme importante pour la préservation de la nature.

Le mode de vie traditionnel des habitants de cette région est actuellement en grand danger de disparaître. Son sauvetage est probablement une tâche plus importante que la simple protection physique du territoire proposé pour inscription. Face à tous les dégâts causés par l'homme sur la nature, l'existence d'un ensemble culturel et ethnique fort et d'un mécanisme de gestion intégré est plus fiable que toutes les lois que le gouvernement pourrait voter.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Aucune information n'est fournie à cet égard (par exemple les premiers efforts de protection, les dates de fondation des parcs nationaux, etc.).

L'incendie, accidentel et criminel, est la principale cause de changement pour la zone proposée pour inscription. Ses effets ne sont pas nécessairement désastreux ou de longue durée. Actuellement, un effort important, soutenu par des fonds internationaux, est fourni pour promouvoir la préservation de la nature et le tourisme, en particulier sur le cours moyen et supérieur du fleuve Bikim, l'accent étant mis sur la culture traditionnelle indigène. Il existe des programmes pour faire revivre les artisanats traditionnels et encourager le tourisme écologique. En 1999, 85 personnes ont fait une excursion dans la réserve tandis que 10 à 200 visiteurs par jour se baignaient à la station touristique de la côte. Le tourisme se développe, bien que les chiffres restent très faibles dans la région de Bikin. Actuellement, dix à douze groupes de touristes étrangers visitent la région chaque année.

Authenticité

L'éloignement et les difficultés d'accès à la zone signifient que les contacts culturels avec l'étranger sont difficiles et leur influence, limitée. Malgré des changements superficiels, par exemple dans l'habillement, la petite population indigène vit toujours culturellement dans une économie durable de chasseur-cueilleur qui préserve la diversité naturelle de la flore et de la faune. L'authenticité et l'intégrité sont, d'un point de vue culturel, relativement inchangés et raisonnablement intacts, mais risquent de succomber au début du XXIe siècle.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Pour des raisons climatiques et logistiques, la mission conjointe ICOMOS-UICN ne pourra pas visiter le bien avant juillet 2001.

Caractéristiques

Les caractéristiques de ce bien principal sont l'éloignement, l'environnement non pollué, la relation durable homme/nature et un petit reste de population en danger de disparition.

Analyse comparative

Aucune information culturelle comparative n'est fournie dans le dossier de proposition d'inscription. Les fouilles archéologiques des plus anciens vestiges du bien mettent à jour des matériaux analogue à ceux du Japon plutôt qu'à ceux du continent asiatique.

Commentaires de l'ICOMOS

Ce bien est proposé en tant que site mixte, à la fois sur la base des critères naturels et culturels. Toutefois, il existe une relation très étroite entre l'environnement naturel et l'élément culturel. Il s'agit en fait d'un paysage culturel, dans lequel une partie de l'environnement naturel a été et continue d'être subtilement modifié par la société des chasseurscueilleurs Udege.

Cela pose une question importante : doit-on envisager, dans une perspective globale, la nécessité de « préserver » les petites populations indigènes, essentiellement non occidentales, dans leur environnement « naturel », comme c'est le cas des Udeges qui vivent dans une économie non agricole, non mécanisée, selon un mode de vie non monumental et une culture matérielle minimale. L'ICOMOS recommande donc que l'on commence cette étude.

Brève description

L'ensemble naturel du Sikhote-Aline central proposé pour inscription est une immense zone très importante du point de vue de l'histoire naturelle, composée de plusieurs zones distinctes en grande partie boisées. Il abrite une population restreinte de chasseurs-cueilleurs dont les activités consistent à exploiter l'environnement naturel d'une manière durable et ont en même temps un impact non négligeable sur la flore et la faune.

Observations de l'ICOMOS

L'ICOMOS a été officieusement informé, après la mission conjointe, que l'État partie retirait la proposition d'inscription de ce bien sur la base des critères culturels. La confirmation officielle n'avait pas encore été reçue à la date d'envoi de cette évaluation pour impression.

ICOMOS, août 2001